Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada
Pour déclarer les accidents liés à la médication
En ligne : www.ismpcanada.ca/fr/declaration/
Téléphone : 1-866-544-7672

UN PARTENAIRE CLÉ DU
CMIRPS Canadian Medication Incident Reporting and Prevention System
SCDPIM Système canadien de déclaration et de prévention des incidents médicamenteux

Supplément au bulletin de l'ISMP Canada

Un supplément au bulletin • Volume 25 • Numéro 12 • Le 9 décembre 2025

Confusion entre les noms commerciaux Diclectin et Dicetel

Santé Canada a récemment publié une alerte[1] concernant la confusion entre les noms de marque Diclectin (succinate de doxylamine/chlorhydrate de pyridoxine)[2] et Dicetel (bromure de pinavérium)[3]. L'ISMP Canada a déjà publié un rapport d'incidents liés aux médicaments décrivant cette confusion en 2014[4] et a depuis reçu 15 autres rapports d'incidents en lien avec la confusion entre Diclectin et Dicetel*. Le présent supplément vise à sensibiliser le public à ces deux médicaments dont la présentation ou le nom est similaire et à communiquer des stratégies de prévention et d'atténuation, tout en reconnaissant que les données probantes concernant l'innocuité du pinavérium pendant la grossesse sont limitées[5].

Les 15 rapports d'incidents liés aux médicaments ont été soumis à l'ISMP Canada par des équipes pharmaceutiques communautaires comme des événements évités de justesse (73 %) ou n'ayant causé aucun préjudice (27 %). Plus de la moitié des rapports indiquaient que le Dicetel était le médicament prévu (53,3 %), et un tiers d'entre eux mentionnaient le Diclectin comme étant le médicament prévu (33,3 %); la directionnalité de la confusion n'était pas claire dans les autres incidents (13,3 %). La figure 1 illustre les étapes du processus d'utilisation des médicaments au cours desquelles la confusion entre ces marques de commerce a été signalée.

Malgré les nombreuses différences entre ces produits (tableau 1), la similitude de leurs noms commerciaux continue de présenter un risque d'erreur.

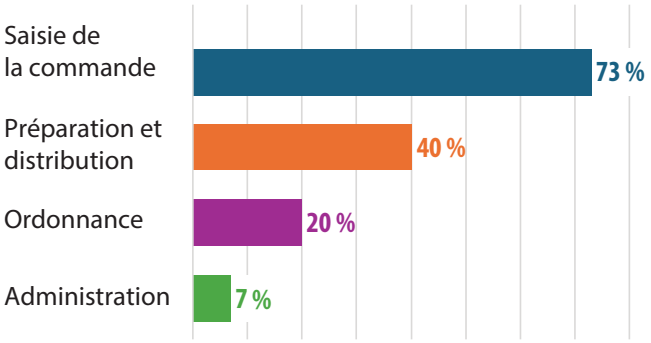

FIGURE 1. Pourcentage d'incidents signalés par étape du processus d'utilisation des médicaments. Un incident individuel peut concerner plusieurs étapes, de sorte que la somme des pourcentages dépasse 100 %.

TABLE 1. Comparaison des produits Diclectin et Dicetel

Marque de commerce	Diclectin[2]	Dicetel[3]
Indications	Nausées et vomissements pendant la grossesse	Syndrome du côlon irritable et troubles fonctionnels des voies biliaires
Nom générique	Succinate de doxylamine et chlorhydrate de pyridoxine	Bromure de pinavérium
Formulation	Comprimé à action retardée	Comprimé pelliculé
Dosage	10 mg de succinate de doxylamine et 10 mg de chlorhydrate de pyridoxine	50 mg ou 100 mg de bromure de pinavérium

* Fait intéressant, d'après une recherche préliminaire, les marques Diclectin et Dicetel ont également été confondues avec le diclofénac, le Diflucan (fluconazole) et le Dilantin (phénytoïne).

RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes s'adressent aux prescripteurs, aux équipes pharmaceutiques et aux fournisseurs/administrateurs de logiciels de soins de santé afin de prévenir de telles confusions de médicaments dont la présentation ou le nom est similaire et les risques possibles pour les patients.

Prescripteurs

- Indiquer le nom commercial et le nom générique du médicament sur l'ordonnance[6].
- Ajouter l'indication du médicament sur l'ordonnance[6].

Équipes pharmaceutiques

- Entreposer les flacons de produits dont la présentation ou le nom est similaire sur des tablettes différentes afin d'éviter qu'ils ne soient placés côte à côte[6].
- Discuter avec le patient de son médicament lors d'une dernière vérification au moment de le lui remettre afin de vous assurer que le médicament, la dose et les directives correspondent à l'indication prévue[6, 7].
  - Dans cet exemple, étant donné que ces deux médicaments sont utilisés pour traiter les troubles gastro-intestinaux, il serait utile de tenir une discussion approfondie pour déceler tout risque de confusion.

Fournisseurs/administrateurs de logiciels de soins de santé

- Configurer le paramètre par défaut des systèmes de santé électroniques (p. ex., les logiciels de saisie des ordonnances, les logiciels de distribution des médicaments) de manière à exiger un minimum de cinq lettres avant que le menu déroulant des noms de médicaments n'apparaisse[6,8].

RÉFÉRENCES

1. Alerte - erreur liée aux médicaments. Confusion entre les noms commerciaux Diclectin et Dicetel dans : InfoVigilance sur les produits de santé, Ottawa (Ontario) : Santé Canada; août 2025 [consulté le 2 septembre 2025]. Accessible à l'endroit suivant : https://www.canada.ca/content/dam/hc-sc/documents/services/drugs-health-products/medeffect-canada/health-product-infowatch/august-2025/ivps-aout-2025-fra.pdf
2. Diclectin (succinate de doxylamine et chlorhydrate de pyridoxine) [monographie du produit], Blainville (Québec) : Duchesnay Inc.; 2021.
3. Dicetel (bromure de pinavérium) [monographie du produit], Etobicoke (Ontario) : BGP Pharma ULC; 2014.
4. Kawano, Am, Li, Q.K., Ho, C., Preventable medication errors – look-alike/sound-alike drug names, Pharm Connect., 2014 [consulté le 9 juillet 2025]; 21(2) : p. 28-33. Accessible à l'endroit suivant : https://www.ismp-canada.org/download/PharmacyConnection/PC2014-02-Spring_LookalikeSoundalike.pdf
5. Prescrire, Antispasmodics during pregnancy, in brief, Prescrire International, 2020; 29(216) : p. 159.
6. Prévenir les incidents préjudiciables attribuables à une confusion entre la midodrine et le Midamor, Bulletin de l'ISMP Canada, 2025 [consulté le 7 novembre 2025]; 25(2) : p. 1-5. Accessible à l'endroit suivant : https://ismpcanada.ca/fr/bulletin/prevenir-les-incidents-prejudiciables-attribuables-a-une-confusion-entre-la-midodrine-et-le-midamor/
7. Les bons coups des pharmacies communautaires : une analyse multi-incidents, Bulletin de l'ISMP Canada, 2024 [consulté le 7 novembre 2025]; 24(7) : accessible à l'endroit suivant : https://ismpcanada.ca/wp-content/uploads/BISMPC2024-n7-analyse-multi-incidents.pdf
8. Occasions d'améliorer la présentation électronique des renseignements sur les médicaments, Bulletin de l'ISMP Canada, 2025 [consulté le 5 novembre 2025]; 25(5) (*suppl.* 1) : p. 1-2. Accessible à l'endroit suivant : https://ismpcanada.ca/fr/bulletin/ameliorer-renseignements-medicaments/

© ISMP Canada 2025